

nants me semble être faux, puisque la commission a déjà fixé \$3 ou \$3.50 l'heure...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre. Le député sait que ce n'est pas un rappel au Règlement.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, si le député de Winnipeg-Nord, ou Sud ou Est désire prendre la parole, je la lui céderai, car je me suis toujours complu dans mon rôle de cendrillon du Parlement. Cette année, nous n'avons rien pu obtenir pour nous-mêmes; peut-être pourrions-nous donc dire un mot en faveur des employés des Postes. J'ai écouté les remarques du ministre des Postes et du président du Conseil du Trésor. En les entendant, j'ai compris le sentiment des employés. Les arguments que ces messieurs ont invoqués semblent limités strictement à leur expérience personnelle dans l'arène politique. Leur aptitude à négocier laisse grandement à désirer. Lorsque le gouvernement a adopté une loi permettant à certains fonctionnaires le droit de négocier de façon normale, il semble qu'il l'ait fait à contrecœur et sans conviction. Je pense aussi que la plupart des députés ayant appuyé la loi étaient d'avis qu'il fallait refuser aux fonctionnaires le droit de grève, qui est une chose terrible, et à limiter et contenir ce droit autant que possible.

Si des négociations doivent avoir lieu, il faut à mon avis qu'elles soient menées hors de cette sphère. Le gouvernement n'est pas impartial dans ses négociations avec ses employés. Dans ce cas-ci, il invoque une directive, dans un autre cas, il trouvera autre chose. Selon moi, le gouvernement ne négocie pas de bonne foi. Alors que je parlais à l'un de mes amis du Congrès du travail du Canada, il m'est venu à l'esprit que si les propositions suggérées à propos des employés des Postes étaient appliquées, ceux-ci en fait recevraient très peu. On a cité l'exemple d'un employé des Postes qui gagnait \$6,718 par an. S'il recevait 6 p. 100 au lieu des 5 p. 100 dont parle le gouvernement, cela lui ferait une augmentation de \$403.08. Si l'on se reporte au régime fiscal de l'année dernière pour l'appliquer à son salaire total, il lui en coûterait \$114 de plus en impôts de sorte qu'il ne lui resterait que \$289.08 nets.

• (7.00 p.m.)

Depuis quatre ou cinq ans, le coût de la vie a augmenté en moyenne d'un peu moins de 5 p. 100—le Bureau fédéral de la statistique indique pour cette année 4.9 p. 100. Quand on déduit cela de l'augmentation, celle-ci s'élèverait à \$287.82. On a ramené de six jours à

cinq jours la semaine de travail sans alléger le fardeau. Nous offrons à ces employés \$1.26 répartis sur les 52 prochaines semaines. Je me demande qui peut bien trouver cela généreux. A mon avis le gouvernement actuel n'est pas de bonne foi dans ces négociations, il ne l'a jamais été. Il ne se préoccupe pas du tout des syndicats ouvriers.

Nous avons déposé aujourd'hui à votre nom, monsieur l'Orateur, des augmentations qui s'appliquent à toute une liste d'employés de la Chambre des communes, présentée par les membres de la Commission de la régie intérieure. Il s'agit de la liste révisée des taux de traitements des employés de la Chambre des communes dont les postes figurent dans la liste des diverses catégories. On accorde à ces employés un relèvement de 5 p. 100 sans l'aide d'aucun syndicat et sans qu'il y ait eu de négociation collective. Le gouvernement a décidé par pure bonté que le moins qu'il pouvait faire était de leur payer 5 p. 100, sinon certains quitteraient leur emploi. Et maintenant nous parlons de négociations. Foutaise, monsieur l'Orateur. Je n'appelle pas cela des négociations. Le gouvernement n'offre à ce syndicat rien de plus que ce qu'il a offert à ses employés non syndiqués. Le gouvernement ne croit pas aux négociations.

Une voix: Mais c'est raisonnable.

M. Peters: Quelqu'un dit que c'est raisonnable. J'ai vu dans l'industrie des syndicats qui étaient raisonnables, et si vous y restiez assez longtemps, on vous prenait jusqu'à votre chemise. Je ne blâmerais nullement ce syndicat de prendre des mesures extrêmes contre le gouvernement. Une partie de la responsabilité devient alors ma propre responsabilité, parce que je suis un représentant de la population canadienne, comme d'ailleurs mes 264 collègues.

A mon avis, il ne faudrait pas accepter l'affirmation qu'a faite cet après-midi le président du Conseil du Trésor, que son offre à l'union était raisonnable. Elle ne l'est pas. C'est le genre de choses qu'il donne à n'importe qui sans qu'on le lui ait demandé. J'ai toujours cru que c'était une bonne chose de donner 25c. à mes enfants. Plus vieux, ils se mirent à négocier, et ce n'était plus 25c. ou même \$1 qu'ils demandaient. Cela m'étonnait, mais ils demandaient \$5. Ils disaient qu'ils en avaient besoin pour aller voir un film avec leur amie, lui payer une bouteille de Coke après la séance et acheter de l'essence pour la voiture. Il leur fallait de l'argent pour tout cela. Ce n'est donc pas 25c. que je trouvais raisonnable, mais ce qu'ils pouvaient me prouver être